

COMMUNE DE ZIMMERBACH

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la commune de Zimmerbach
Séance du 8 avril 2019

POINT 1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 21 MARS 2019

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

POINT 2 - VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES – ANNÉE 2019

Conformément à l'avis de la Commission des finances, M. le maire propose de maintenir les taux des taxes d'habitation, taxes foncière bâti et foncière non bâti pour 2019, à savoir :

- ♦ **Taxe d'Habitation** : 12,33 %
adoptée par : **13 voix POUR**
- ♦ **Foncier bâti** : 11,41 %
adoptée par : **13 voix POUR**
- ♦ **Foncier non bâti** : 80,09 %
adoptée par : **13 voix POUR**

POINT 3 – CRÉDITS SCOLAIRES 2019

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'inscrire au budget primitif 2019 de la commune la somme de **3 600 €** en fonctionnement et **6 000 €** en investissement, pour l'école qui se décomposent :

- ⇒ **3 600 €** - activités diverses : transports et activités pour la piscine, théâtre Casse Noisette, carnaval des animaux, zoo de Muhouse pour la maternelle - achats de livres scolaires et siège de bureau - dépenses courantes et cartouches d'imprimantes.
- ⇒ **6 000 €** - remplacement de 13 unités centrales et 1 serveur pour la salle informatique.

POINT 4 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE – Ex. 2019

Le conseil municipal, après avoir délibéré, procède au vote par chapitre du budget primitif de la commune de l'exercice 2019 :

13 voix POUR

Ce budget se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : 725 739,02 euros
- Recettes : 889 398,58 euros

INVESTISSEMENT :

- Dépenses et recettes : 957 340,66 euros

POINT 5 – FONDS DE CONCOURS EXCEPTIONNEL 2019-2020 – CRÉATION D'UNE SALLE D'ACTIVITÉS

Rapporteur : M. le maire

Depuis sa création en 2003, Colmar Agglomération a apporté son soutien aux projets d'investissement portés par les communes afin de les faire bénéficier de la bonne dynamique communautaire et de les aider à réaliser un nombre certain d'équipements participant largement à l'attractivité du territoire.

En cette fin de mandat, et dans un contexte de raréfaction des dotations de l'Etat, la gestion exemplaire de Colmar Agglomération lui permet d'envisager un soutien financier supplémentaire aux communes membres pour leurs investissements. Ainsi, il est proposé de créer un fonds de concours exceptionnel à hauteur de 25€ par habitant pour la période 2019-2020 en sus de celui déjà installé pour la période 2014-2019.

S'agissant d'un montant par habitant, toutes les communes seront logées à la même enseigne. Les projets à financer par cette dotation pourront être présentés dès à présent avec une liquidation de la dotation au plus tard en 2020.

Pour ce qui concerne la commune de Zimmerbach, ce fonds de concours exceptionnel s'élève à **21 775,00 €**.

Conformément à l'article L 5216-5 VI du CGCT, cette procédure nécessite des délibérations concordantes du conseil municipal concerné et du conseil communautaire.

Le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer un équipement et son montant total ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'affecter ce fonds de concours exceptionnel attribué à la commune pour le projet suivant :

- **21 775,00 €** au programme « création d'une salle d'activités », dont le montant s'élève à 542 400 € TTC (35 000 € inscrits au BP 2018) et dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Fonds de concours exceptionnel de Colmar Agglomération	21 775,00 €	} 452 000 € HT
Fonds de concours de Colmar Agglomération – SOLDE 2017-2019	21 525,50 €	
Crédit-avoir eaux-pluviales 2018	64 002,80 €	
Crédit-avoir eaux-pluviales 2019	13 000,00 €	
DETR 2018	96 000,00 €	
DSIL – Région Grand Est	100 000,00 €	
Conseil départemental du Haut-Rhin	60 000,00 €	
Subvention Climaxion	11 955,00 €	
Emprunt - Autofinancement	63 741,70 €	

- La commune souhaite disposer de la transformation de son crédit-avoir eaux-pluviales 2019 positif d'un montant de **13 000,00 €** et dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Fonds de concours exceptionnel de Colmar	21 775,00 €	}	452 000 € HT
Agglomération			
Fonds de concours de Colmar	21 525,50 €		
Agglomération – SOLDE 2017-2019			
Crédit-avoir eaux-pluviales 2018	64 002,80 €		
Crédit-avoir eaux-pluviales 2019	13 000,00 €		
DETR 2018	96 000,00 €		
DSIL – Région Grand Est	100 000,00 €		
Conseil départemental du Haut-Rhin	60 000,00 €		
Subvention Climaxion	11 955,00 €	}	
Emprunt - Autofinancement	63 741,70 €		

POINT 6 – SUBVENTION DE LA RÉGION GRAND EST « PROGRAMME CLIMAXION » – CRÉATION D'UNE SALLE D'ACTIVITES

*Vu la délibération du conseil municipal du 12/10/2017 – point 2,
Vu la délibération du conseil municipal du 29/11/2017 – point 3,
Vu la délibération du conseil municipal du 15/02/2018 – point 5,
Vu la délibération du conseil municipal du 24/09/2018 – point 2,
Vu la délibération du conseil municipal du 29/11/2018 – point 2,
Vu la délibération du conseil municipal du 01/03/2019 – point 2,
Vu la délibération du conseil municipal du 21/03/2019 – point 5,*

Les travaux de construction de la salle d'activités dans l'ancienne caserne de pompiers, rue du Hohnack sont éligibles au titre du programme Climaxion de la Région Grand Est.

Les travaux concernés par le programme consistent à réaliser une chaufferie bois collective à alimentation automatique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **13 voix pour**.

- ✓ **SOLLICITE** une subvention auprès de la Région Grand Est « programme Climaxion », d'un montant de **11 955 €** ;
- ✓ **CONFIE** à M. le maire le soin d'établir le dossier de demande de subvention ;
- ✓ **ARRETE** le plan de financement hors taxe de l'opération comme suit :

Fonds de concours exceptionnel de Colmar	21 775,00 €	}	452 000 € HT
Agglomération			
Fonds de concours de Colmar	21 525,50 €		
Agglomération – SOLDE 2017-2019			
Crédit-avoir eaux-pluviales 2018	64 002,80 €		
Crédit-avoir eaux-pluviales 2019	13 000,00 €		
DETR 2018	96 000,00 €		
DSIL – Région Grand Est	100 000,00 €		
Conseil départemental du Haut-Rhin	60 000,00 €		
Subvention Climaxion	11 955,00 €	}	
Emprunt - Autofinancement	63 741,70 €		

POINT 7 - DON DU COMITÉ DE JUMELAGE

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte le don du Comité de jumelage de Zimmerbach d'un montant de **8 000 €** pour les travaux de construction d'une salle d'activités dans l'ancienne caserne de pompiers, rue du Hohnack.

POINT 8 – RÈGLES DE MISE EN LOCATION DES PLACES DE STATIONNEMENT AU PARKING DU 5 FÉVRIER

M. le maire propose au conseil municipal d'instaurer des règles de mise en location des places de stationnement sur le parking « Place du 5 Février 1945 », situé rue Saint-Gilles.

Le parking dispose actuellement de 12 places et 1 place à mobilité réduite de stationnement. En 2017, deux places ont été mises en location pour le salon de coiffure Hair'Passion.

Afin de ne pas provoquer des perturbations futures de stationnement, il est nécessaire de réglementer ces mises en location.

Suite à la demande récente de M. Thierry SCHMITT pour la mise en location de 2 places de stationnement, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur cette location.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **(12 voix POUR / 1 abstention)**

- ✓ propose d'étudier pour l'instant au cas par cas les demandes de mises en location, celles-ci devront être justifiées par un besoin réel ;
- ✓ accepte de louer les deux places de stationnement à M. Thierry SCHMITT.

Le conseil municipal ne souhaite pas instaurer de règles et laisse le soin à la prochaine équipe municipale de définir des règles de mises en location.

Une modification du PLU pourrait solutionner les problèmes de stationnement pour la zone Ua relative au village ancien.

POINT 9 – MISE EN LOCATION DES PLACES DE STATIONNEMENT AU PARKING DU 5 FÉVRIER – M. Thierry SCHMITT

Rapport de M. le maire.

En janvier 2019, M. Thierry SCHMITT a déposé un projet de remplacement de la couverture et charpente avec surélévation et ajout de quatre châssis de toit. Celui-ci a fait l'objet d'une déclaration préalable n° 068 385 19 A0004, et conformément au Plan Local d'Urbanisme, ce projet nécessite la création de **deux places de stationnement**.

Le code de l'urbanisme, article L 421-3, dispose que « *Lorsque le pétitionnaire ne peut satisfaire lui-même aux obligations imposées par un document d'urbanisme en matière de réalisation d'aires de stationnement, il peut être tenu quitte de ces obligations en justifiant, pour les places qu'il ne peut réaliser lui-même sur le terrain d'assiette ou dans son environnement immédiat, soit de l'obtention d'une concession à long terme dans un parc public de stationnement existant ou en cours de réalisation, soit de l'acquisition de places dans un parc privé de stationnement existant ou en cours de réalisation.* »

Compte tenu de l'impossibilité matérielle d'aménager des places de stationnement sur la parcelle constituant l'emprise du projet, la commune a proposé de louer deux places de stationnement sur le parking « Place du 5 Février 1945 » situé rue Saint-Gilles, à moins de 300 mètres de la propriété de M. Thierry SCHMITT.

Cette location doit maintenant faire l'objet d'une convention dans laquelle, je vous propose :

- de fixer la location à **120 € H.T. par place**, soit un total de 240 € H.T. au titre de l'année 2019. Elle est payable et révisable annuellement ;
- de fixer la durée de la convention à un an, renouvelable par tacite reconduction ;
- d'approuver la convention de concession de places de stationnement avec M. Thierry SCHMITT ;
- d'autoriser le Maire à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, procède au vote :

12 voix POUR
0 voix CONTRE
1 ABSTENTION

accepte cette proposition.

POINT 10 – OPPOSITION À L'ENCAISSEMENT DES RECETTES DES VENTES DE BOIS PAR L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS EN LIEU ET PLACE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire expose :

VU l'Article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance, entre l'État, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020

CONSIDÉRANT le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

CONSIDÉRANT l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1^{er} juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;

CONSIDÉRANT l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que générerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;

CONSIDÉRANT que la libre administration des communes est bafouée

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- ✓ **DÉCIDE** de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP
- ✓ **DÉCIDE** d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

POINTS DIVERS

- **INFORMATIONS DIVERSES DE M. le Maire**

FÊTE DES ÂÎNÉS – 07 AVRIL 2019

M. le maire tient à remercier tous les membres du conseil municipal ainsi que leurs conjoints présents pour leur participation active.

Cette journée a été une réussite.

INFORMATIONS DIVERSES DE M. Pierre-Paul SCHNEIDER, Adjoint

SALLE D'ACTIVITÉS – RÉUNIONS DE CHANTIER (02/04/2019)

M. Pierre-Paul SCHNEIDER, Adjoint informe le conseil municipal que la première réunion de chantier s'est déroulée le 2 avril dernier en présence des entreprises et de l'architecte. Le démarrage réel du chantier a été fixé à début mai pour mettre en place la logistique.

JOURNÉE CITOYENNE DU 25 MAI

M. Pierre-Paul SCHNEIDER informe qu'à ce jour un peu plus de 100 bénévoles sont inscrits à cette journée. L'atelier peinture du garde-corps extérieur de la mairie a pu être rajouté.

INFORMATIONS DIVERSES DE Mme Christiane EHRHART, Adjointe

FÊTE DES ÂÎNÉS – 07 AVRIL 2019

Mme Christiane EHRHART, Adjointe remercie également l'équipe municipale. L'organisation a été une réussite et cette fête s'est déroulée dans une très bonne ambiance.

La séance est levée à 21h30.